

Designation de l'entreprise : SAS MILE		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 486 154	FB	8 770	FC	10 494 924	10 365 202	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	2 629 734	FH		FI	2 629 734	2 565 483
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	13 115 888	FK	8 770	FL	13 124 658	12 930 685	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	186 162	179 314	
	Autres produits (1) (11)					FQ	85	43	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	13 310 904	13 110 043
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	9 395 446	9 467 788	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(16 180)	(111 678)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 106	2 910	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	730 100	748 360	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	54 966	54 579	
	Salaires et traitements*					FY	1 125 423	1 046 751	
	Charges sociales (10)					FZ	403 291	388 794	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce		HS		GA	752 057	613 609
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	8 516	30 943
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	134 873	123 016
	Autres charges (12)					GE	32 030	40 786	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	12 625 627	12 405 858
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	685 277	704 185	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	13 268	853	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	13 268	853	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	533	744	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	533	744	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	12 735	109	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	698 012	704 294	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatras

Désignation de l'entreprise : SAS MILE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 475	6 610
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 70 737	25 983
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 71 212	32 592
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 3 499	8 782
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 55 937	31 945
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH 59 436	40 727
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 11 776	(8 134)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 177 426	191 209
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 13 395 385	13 143 488
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 12 863 022	12 638 537
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN 532 362	504 951
<b>RENVOS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 16 173	4 149
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSIONS IMMOBILISATIONS		55 937	70 737
REGULARISATIONS DIVERSES		3 499	475
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatras

Désignation de l'entreprise : SAS MILE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 30 Avenue Gustave Eiffel 33600 PESSAC Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 3 4 1 4 2 0 0 8 1 0 0 1 0 9 Néant  \*

				Exercice N clos le,		N-1	
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	267 263	255 109	12 154	9 796
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	36 239	36 239		825
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 798 568	1 898 900	899 667	1 244 095
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	119		119	119
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	29 387		29 387	24 351
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>3 131 576</b>	<b>2 190 248</b>	<b>941 328</b>	<b>1 279 186</b>	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	197 861		197 861	181 681
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	66 028		66 028	1 182
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	767 001	24 387	742 613	932 870
	Autres créances (3)	BZ	CA	28 625		28 625	69 950
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	CG	1 462 270		1 462 270	913 018
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	108 389		108 389	116 760
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>2 630 174</b>	<b>24 387</b>	<b>2 605 787</b>	<b>2 215 461</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>5 761 750</b>	<b>2 214 636</b>	<b>3 547 115</b>	<b>3 494 647</b>		
<b>Renvois : (1) Dont droit au bail</b>		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR
							59 153
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Dans les états annexés à ce bilan, les données sont exprimées en Euros.  
 Dossier N° 000777 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS MILE

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1...0.0.0...0.0.0.....)	DA	1 000 000		500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC				
	Réserve légale (3)	DD	50 000		50 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG				
	Report à nouveau	DH	836 861		1 221 910	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	532 362		504 951	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 419 224		2 276 861	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	221 622		235 781	
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	221 622		235 781	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	30 259		65 520	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	204 500		217 150	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	13 028			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	315 051		375 950	
	Dettes fiscales et sociales	DY	343 431		323 385	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	906 269		982 005		
	Ecarts de conversion passif *	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	3 547 115		3 494 647		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	906 269		982 005		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# LAURENT GARCIA

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA RÉGION AQUITAINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE  
DE BORDEAUX

## **MILE S.A.S.**

**30 avenue Gustave Eiffel  
33600 PESSAC**

### **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 31.12.2023**

**. Rapport sur les comptes annuels**

**. Rapport sur les conventions réglementées**

**LAURENT GARCIA**

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA RÉGION AQUITAINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE  
DE BORDEAUX

**MILE S.A.S.**

**RAPPORT  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31.12.2023**

**MILE - SAS**  
**30 avenue Gustave Eiffel – 33600 PESSAC**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---

Aux associés de la société MILE SAS,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MILE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cenon,  
Le 17 mai 2024

Laurent GARCIA

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Bordeaux

## **ANNEXE : description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Désignation de l'entreprise : SAS MILE  
 Adresse de l'entreprise : 30 Avenue Gustave Eiffel 33600 PESSAC  
 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* : 12  
 Durée de l'exercice précédent\* : 12  
 Numéro SIRET\* : 34142008100109

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		N-1		
				13/12/2023		13/12/2022		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	267 263	AG	255 109	12 154	9 796	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	36 239	AK	36 239		825	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 798 568	AU	1 898 900	899 667	1 244 095	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations		CU		CV				
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD	119	BE		119	119	
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH	29 387	BI		29 387	24 351	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>3 131 576</b>	<b>BK</b>	<b>2 190 248</b>	<b>941 328</b>	<b>1 279 186</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	197 861	BU		197 861	181 681
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	66 028	BW		66 028	1 182
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	767 001	BY	24 387	742 613	932 870
		Autres créances (3)	BZ	28 625	CA		28 625	69 950
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	1 462 270	CG		1 462 270	913 018	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	108 389	CI		108 389	116 760	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>2 630 174</b>	<b>CK</b>	<b>24 387</b>	<b>2 605 787</b>	<b>2 215 461</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>5 761 750</b>	<b>1A</b>	<b>2 214 636</b>	<b>3 547 115</b>	<b>3 494 647</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR	59 153	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

\* Des réserves sont affectées au financement de cette opération pour le montant de 3033 Dossier N° 000777 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS MILE

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1...0.0.0...0.0.0.....)	DA	1 000 000	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH	836 861	1 221 910	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	532 362	504 951	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 419 224	2 276 861		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	221 622	235 781	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	221 622	235 781	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	30 259	65 520	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	204 500	217 150	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	13 028		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	315 051	375 950	
	Dettes fiscales et sociales	DY	343 431	323 385	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	906 269	982 005		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	3 547 115	3 494 647		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	906 269	982 005		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS MILE		Exercice N		Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises*	FA	10 486 154	FB	8 770	FC	10 494 924	10 365 202	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	2 629 734	FH		FI	2 629 734	2 565 483
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	13 115 888	FK	8 770	FL	13 124 658	12 930 685	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	186 162	179 314	
	Autres produits (1) (11)					FQ	85	43	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	13 310 904	13 110 043
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	9 395 446	9 467 788	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(16 180)	(111 678)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 106	2 910	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	730 100	748 360	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	54 966	54 579	
	Salaires et traitements*					FY	1 125 423	1 046 751	
	Charges sociales (10)					FZ	403 291	388 794	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce	HS			GA	752 057	613 609
							GB		
					Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	8 516	30 943
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	134 873	123 016		
	Autres charges (12)					GE	32 030	40 786	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	12 625 627	12 405 858
	<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	685 277	704 185
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					CK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	13 268	853	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	13 268	853	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	533	744	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	533	744	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	12 735	109	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	698 012	704 294	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS MILE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	475	6 610
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	70 737	25 983
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	71 212	32 592
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 499	8 782
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	55 937	31 945
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	59 436	40 727
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	11 776	(8 134)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	177 426	191 209
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	13 395 385	13 143 488
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	12 863 022	12 638 537
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	532 362	504 951
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	16 173	4 149
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
(7) <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
CESSIONS IMMOBILISATIONS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		55 937	70 737	
REGULARISATIONS DIVERSES		3 499	475	
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2011.

**ANNEXE BILAN AU 31.12.2023**

---

Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 3 547 115 €,

et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 13 395 385 € et dégageant un bénéfice de 532 362 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**1° - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Néant.

**2° - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a continué d'appliquer le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi que le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'application de ces deux règlements est sans impact sur les états financiers 2023.

**3° - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT**

Le montant des investissements de l'exercice est de 577 394 € (contre 1 027 718 € l'exercice précédent), dont matériels informatiques pour 561 036 €.

Le montant des cessions d'immobilisations ou mises hors service est de 863 923 €.

AMORTISSEMENTS : Le matériel informatique loué est amorti ainsi :

- MATERIEL NEUF : 3 ans en dégressif.
- MATERIEL 2<sup>ème</sup> MAIN : 2 ans en linéaire.

STOCK : Ce poste comprend du matériel de 2<sup>ème</sup> main pour 50 039 € et du matériel neuf dont la location débute le 01/01/2024 pour 147 822 €, du matériel neuf destiné à être revendu 0 €.

PRODUITS D'EXPLOITATION :

Sur un total de 13 310 904 €, à noter que 4 427 € correspondent à des loyers de location adossée.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Sur un total de 12 625 627 €, à noter que 4 427 € correspondent à des loyers de location adossée.

PRODUITS EXCEPTIONNELS : Ce poste comprend :

- le prix de vente de matériels précédemment loués pour 70 737 €
- (À noter que des ventes de ce type interviennent tous les ans)

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

- la valeur nette comptable du matériel vendu ci-dessus est de 55 937 €
- La valeur de matériel remplacé volé : 3 499 €

DETTES : toutes sont à moins d'un an, ce poste se répartit ainsi :

- dettes fournisseurs : 227 555 €
- factures à recevoir : 87 495 €
- congés payés : 46 101 €
- charges sur congés payés : 18 440 €

CREANCES :

Toutes sont à moins d'un an à l'exception de créances douteuses pour 59 153 € et d'un dépôt de garantie de 29 297 €.

Sur un total de 767 001 €, à noter que 655 715 € sont dus par des organismes bancaires et ont été réglés début 2024.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles s'élèvent à 108 389 € dont :

- Assurances 2023 : 9 665 €
- Factures distributeurs reçus en 2023 pour contrats 2024 : 45 559 €
- Loyer 2024 : 24 776 €
- Service extérieur 2022 : 28 389 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils s'élèvent à 0 €.

PROVISION POUR RISQUES

Une provision de 221 622 € est passée pour couvrir les garanties données sur les ventes de matériels d'occasion, les sinistres courants affectant les matériels loués et les risques d'impayés sur des contrats portés dans nos livres.

## **4° - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **4.1° ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES :**

#### **4.1.1 ENGAGEMENTS NE FIGURANT PAS AU BILAN**

MILE s'est engagée auprès d'organismes de refinancement à racheter du matériel informatique à l'issue de la période initiale de location pour 358 535 €

MILE s'est engagée auprès d'organismes de location longue durée de véhicules d'entreprise, à louer des véhicules pour un montant total de loyers de 49 162 €.

#### 4.1.2° ENGAGEMENTS FIGURANT AU BILAN : NEANT

#### 4.2° ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS :

- Engagements reçus des clients : montant des sommes dues par les clients pour des contrats de location autofinancés ou adossés :

Année	Total de LOYER	AUTO
2024	1 508 313 €	1 508 313 €
2025	455 535 €	455 535 €
2026	189 602 €	189 602 €
2027	69 542 €	69 542 €
2028	4 236 €	4 236 €
2029	507 €	507 €
	2 227 735 €	2 227 735 €

#### 4.3.° ENGAGEMENTS RECIPROQUES :

Facilité de caisse par la BNP : 100 000 €

#### 5° CAPITAL SOCIAL

Il est composé de 4 000 actions de valeur nominale 250 € entièrement libérées.

#### 6° EFFECTIF

L'effectif au 31/12/2023 est de 18 salariés dont 8 employés et 10 cadres (1 à temps partiel).

#### 6.1 ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE D'INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Dans le cadre légal et réglementaire de l'article L123-13 du code de commerce, le montant des engagements de l'entreprise en matière de départ à la retraite ne constitue pas de provision.

Le montant des droits acquis par les salariés de l'entreprise au 31/12/2023 s'élève à €.

**LAURENT GARCIA**

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA RÉGION AQUITAINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE  
DE BORDEAUX

**MILE S.A.S.**

**RAPPORT SUR LES CONVENTIONS  
RÉGLEMENTÉES**

**EXERCICE CLOS LE 31.12.2023**

**MILE - SAS**  
**30 avenue Gustave Eiffel – 33600 PESSAC**

---

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées, ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE DE LA SOCIETE

En application des statuts, j'ai été avisé des conventions suivantes visées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1 - Indemnité d'occupation de locaux facturée à la société MILESIME pour un montant de 8 630 euros hors taxes pour l'exercice 2023

2 - Indemnités d'assistance facturées à la société MILESIME pour 2023 :

- 12 879 euros pour gestion du refinancement
- 6 522 euros pour frais servicing
- 3 206 euros pour frais utilisation base ERP
- 17 460 euros pour refacturation intervention collaboratrice administrative
- 20 521 euros pour refacturation interventions Arnaud Rouiller et Solange Delbot
- 553 euros pour frais utilisation véhicule Vivaro
- 480 euros pour petits frais divers

3 – Cession de l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle du code source de BARIGEST pour un montant de 33 000 euros

Fait à Cenon,  
Le 17 mai 2024

Laurent GARCIA

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Bordeaux

**MILE**  
S.A.S. au capital de 1 000 000€  
SIEGE SOCIAL : 30 av. Gustave Eiffel – Bât. A – 33600 PESSAC  
RCS Bordeaux 341 420 081

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à onze heures, les actionnaires de la société MILE, S.A.S. au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est sis 30 av. Gustave Eiffel – Bât. A – 33600 PESSAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 341 420 081, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la Société, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, à leur entrée en séance, par chaque membre de l'assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Arnaud ROUILLIER, Président, préside l'Assemblée.

Le cabinet Laurent GARCIA, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

Le Président déclare que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le tiers des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés, la liste des actionnaires,
- l'inventaire de l'actif et du passif au 31/12/2023
- les comptes annuels (bilan, compte de résultats)
- le rapport établi par le Président,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions légales ou réglementaires, devaient être communiqués aux actionnaires, ont été soit adressés aux actionnaires qui en ont fait la demande, soit tenus à leur disposition au siège social pendant un délai fixé par lesdites dispositions légales.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat et distribution de dividendes,
- Mandat du Commissaire aux Comptes

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport effectué à cet effet et du rapport des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

RC    *[Signature]*    *[Signature]*

### **1ère RESOLUTION : approbation des comptes 2023 et quitus au Président**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, les explications fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du conseil et les comptes de l'exercice tels qu'ils sont présentés. L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait. Elle donne quitus de leur mandat, pour cet exercice au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **2ème RESOLUTION : Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice de 532 362 € comme suit : Affectation d'une quote-part de 50 000 € du bénéfice de l'exercice à la réserve légale, qui passera de 50 000 € à 100 000 €.

Distribution de 1 200 000 € en dividendes, soit 300 € par action,

- par affectation du solde du bénéfice de l'exercice (après augmentation de la réserve légale) pour 482 362 €,
- par prélèvement sur le compte report à nouveau de 717 638 €, dont le solde passera à 119 223€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

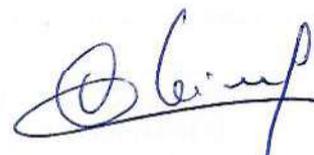
### **3ème RESOLUTION : Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes**

L'Assemblée Générale approuve la nomination pour 6 ans de la société EXPERTYS AUDIT, Résidence du Château d'Ô – 244 rue Jean Vilar – 34090 MONTPELLIER, représentée par M. Jonathan BEZ, comme Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Le Président



Les associés



## RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2023

MILE S.A.S au capital de 1 000 000 €, RCS Bordeaux 341 420 081 00109

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation lors de l'AG annuelle.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, et nous avons tenu à votre disposition dans les délais impartis les autres documents prévus par la réglementation en vigueur.

Les comptes et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon les mêmes méthodes d'évaluation que l'année précédente.

### **I / MARCHE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE 2023**

Au cours de l'exercice, notre chiffre d'affaires a atteint le montant de 13 124 658 € HT.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 12 625 627 € dont dotations aux amortissements pour un montant de 752 057 €.

Le résultat d'exploitation est de 685 277 €, le résultat courant avant impôts de 709 788 €.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net comptable de 532 362 €.

### **II / EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE JUSQU'A AUJOURD'HUI**

Néant

### **III / EXERCICE EN COURS / PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les perspectives pour 2024 sont une augmentation du CA et un maintien des ratios de rentabilité par rapport à l'exercice 2023.

### **IV / PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter une quote-part de 50 000 € du bénéfice net comptable à la réserve légale, qui passera de 50 000 € à 100 000 €.

Et nous vous proposons de distribuer 1 200 000 € en dividendes, soit 300 € par action,

- par affectation du solde du bénéfice net comptable (après augmentation de la réserve légale) pour 482 362 €,
- par prélèvement sur le compte report à nouveau de 717 638 €, dont le solde passerait à 119 223€.

### **V / RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX :**

M. Arnaud ROUILLIER ne détient pas d'action.

M. Gabriel GIRARD, Président de la holding ELIMA, détient 1 action de la société MILE.

## VI / RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice	500 000 €	500 000 €	500 000	500 000 €	1 000 000 €
Nombre d'actions	4000	4000	4000	4000	4000
Total produits	11 435 621 €	12 118 617 €	12 681 482	13 143 488 €	13 395 385 €
Résultat avant IS	662 345 €	744 584 €	785 697 €	696 160 €	709 788 €
IS	204 211 €	215 781 €	219 324 €	191 209 €	177 426 €
Résultat après IS	458 134 €	528 803 €	566 373 €	504 951 €	532 362 €
RN / Produits	4,01%	4,36%	4,47%	3,84%	3,97%
Effectif en fin d'exercice	18	17	19	23	18

## VII / DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il y a eu distributions de dividendes faites au cours des 3 derniers exercices :

2021 : 320 000 €

2022 : 320 000 €

2023 : 390 000 €

## VIII / VENTILATION DU COMPTE FOURNISSEUR PAR ECHEANCES

Le compte fournisseur s'élève au 31/12/2020 à 200 809 €, au 31/12/2021 à 87 139 €, au 31/12/2022 à 266 162 € et au 31/12/2023 à 227 555 €.

Ventilation par échéances :

Années	Règlements à moins de 15 jours	Règlements à moins de 30 jours	Règlements à moins de 45 jours	Règlements à moins de 60 jours	Règlements à plus de 60 jours
2020	76 040 €	31 245 €	58 025 €	5 229 €	30 270 €
2021	48 930 €	19 678 €	4 090 €	1 213 €	13 228 €
2022	133 745 €	9 325 €	43 320 €	329 €	79 443 €
2023	35 527 €	148 500 €	4 712 €	19 961 €	18 855 €

## IX / RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Les résolutions que nous proposons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion.

Le Président

## PROJETS DE RESOLUTIONS

### **1ère RESOLUTION : approbation des comptes 2023 et quitus au Président**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, les explications fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du conseil et les comptes de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait. Elle donne quitus de leur mandat, pour cet exercice au Président.

### **2ème RESOLUTION : Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice de 532 362 € comme suit :

Affectation d'une quote-part de 50 000 € du bénéfice de l'exercice à la réserve légale, qui passera de 50 000 € à 100 000 €.

Distribution de 1 200 000 € en dividendes, soit 300 € par action,

- par affectation du solde du bénéfice de l'exercice (après augmentation de la réserve légale) pour 482 362 €,
- par prélèvement sur le compte report à nouveau de 717 638 €, dont le solde passera à 119 223€.

### **3ème RESOLUTION : Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes**

